

À partir de janvier 2025 : circulations modifiées sur le carrefour de la Croix de Roy

Lundi 23 décembre 2024

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la future ligne 15 Ouest du Grand Paris Express, un puits de sécurité sera aménagé au niveau du carrefour de la Croix du Roy, à Suresnes. Cet ouvrage de service sera construit au début de l'avenue de Fouilleuse et servira d'accès au tunnel en cas de besoin.

Avant le démarrage des travaux, les réseaux souterrains (électricité, gaz, télécom, assainissement, eau) dans le périmètre de chantier doivent être déplacés. Cela nécessite d'intervenir sur la chaussée et donc d'adapter les circulations routières et piétonnes dans le secteur.

Ainsi, à compter du 6 janvier 2025, les circulations du carrefour de la Croix du Roy vont être modifiées. Ces modifications auront lieu en plusieurs étapes (voir plan au verso de ce document).

Au 6 janvier 2025 et pour toute la durée du chantier :

- Fermeture de l'avenue de Fouilleuse entre le carrefour de la Croix du Roy et l'allée des Platanes.
- Le sens de circulation de l'allée des Platanes (entre l'allée des Acacias et l'avenue de Fouilleuse) sera inversé.
- L'allée des Acacias sera également rendue en sens unique dans le sens av Jean Jaurès > allées des Platanes.

À partir du 13 janvier 2025 et pendant un mois, opérations de nuit pour :

- Démolition des trois îlots centraux du carrefour pour environ deux semaines. De nuit, la rotation sur le carrefour sera temporairement suspendue. La circulation sur le carrefour sera rétablie en journée, avec une réduction de voie à prévoir.
- Adaptation de la signalisation.

À partir du 13 janvier, le passage piétons au début du boulevard Louis Loucheur sera déplacé. Le reste des circulations piétonnes seront maintenues ainsi que les dessertes bus au niveau du carrefour.



Des communications ultérieures vous seront adressées pour vous préciser la suite des opérations.
Pour toute question, **Aïssétou Sylla**, votre agent de proximité est joignable par **téléphone au 06 68 01 23 31** ou directement sur place.

